



municipalité de Notre-Dame-du-Portage



Volume XI-Numéro 24-MARS 2012

Mot du maire

Résolution : poursuivre le projet actuel d'aqueduc au cœur du Portage

Dans l'Info-Portage de février dernier, nous avons affirmé nos orientations :

- étude de faisabilité de fusion, Non, merci
- demande de fusion, Non, merci
- ingérence extérieure, Non, merci

Dans l'esprit de ces orientations, lors de la séance du 12 mars le conseil municipal a adopté, à la majorité des conseillers municipaux présents, une résolution indiquant que la municipalité, après l'ouverture des soumissions, va poursuivre les étapes nécessaires à la réalisation du projet actuel.

Le conseil municipal renouvelle ainsi sa position ferme : les décisions concernant Notre-Dame-du-Portage appartiennent aux gens du Portage et au conseil municipal élu par les Portageois et Portageoises.

Cette résolution est énoncée au complet dans l'Info-Portage (p.6).

Notre-Dame-du-Portage et la revue « Vivre à la campagne »

La parution Printemps 2012 de la revue « Vivre à la campagne » présente quelques villages membres de l'Association des plus beaux villages du Québec. Notre-Dame-du-Portage y occupe une partie importante. La photographie principale de l'article « Craquer pour un village » en est une de notre municipalité. La revue est disponible en kiosque.

Louis Vadeboncoeur, Maire : mairie@notre-dame-du-portage.ca
Annie Lemieux, Dir. générale : directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca
Gaston Lamarre, Dir. ser. techniques et urbanisme : servicestechniques@notre-dame-du-portage.ca
Marie-Claude Gauvin, Adj. administrative : administration@notre-dame-du-portage.ca
Keven Lagacé, Coordonnateur des loisirs : loisirs@notre-dame-du-portage.ca
Lise Lavoie, Secrétaire-réceptionniste : reception@notre-dame-du-portage.ca
Jean François Lévesque, agent de développement : jeanfrancois.rural@gmail.com



Mot du maire... suite

AQUEDUC : UNE GESTION DE PROJET DEVANT LES CITOYENS DU PORTAGE

Avec un objectif de transparence, nous avons dès 2009 fait devant les citoyens du Portage la gestion du projet d'un aqueduc au cœur du village. Il y a eu trois rencontres d'information. La première basée sur les plans préliminaires. La deuxième en octobre 2010 avec des plans complétés à 60% . La troisième en janvier 2012 avec des plans complétés à près de 100%. Entre ces rencontres, le conseil municipal a informé les citoyens, de façon régulière lors des séances mensuelles du conseil et dans les parutions de l'Info-Portage de la progression du projet.

La difficulté de cette gestion transparente d'un projet complexe est que les informations et les chiffres évoluent à chaque étape du projet. Cette évolution n'est pas toujours facile à suivre par les citoyens. C'est pourquoi il faut se référer davantage à la rencontre d'information de janvier dernier.

La transparence a un prix et nous allons continuer dans cette approche de transparence.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS - PROJET D'AQUEDUC

En raison des quelques addendas envoyés au système SEAO (système électronique d'appel d'offres), l'ouverture des soumissions est retardée au 30 mars 2012 à 11h.



Urbanisme et environnement

DEMANDE DE PERMIS PIIA /RÉUNIONS DU CCU (comité consultatif en urbanisme)

Si votre demande de permis est soumise au processus PIIA ou à une dérogation mineure, prévoyez le dépôt de votre demande au plus tard le mercredi précédant la réunion du CCU afin d'éviter un délai qui pourrait atteindre 45 jours. Voici les dates des réunions CCU 2012 à prendre en note : **17 avril**, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre.

Pour toute information au sujet des règlements et autres, communiquez avec le Service de l'urbanisme et environnement au 418-862-9163, poste 12 ou par courriel : urbanisme@notre-dame-du-portage.ca.

FOSSE SEPTIQUE

Pour consulter le guide complet intitulé DOCUMENT DESTINÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, voici le lien Internet du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/Guide-bonnes-pratiques-proprio-dispositif.pdf>.

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés du 15 octobre au 1er mai (Règlement municipal no 90-06-127).



C'EST LE JOUR DE LA TERRE LE 22 AVRIL ET TOUS LES JOURS! Visitez le site Internet jourdelaterre.org pour en savoir davantage. Chaque petit geste compte. Pensons-y!



Urbanisme et environnement



LE PRINTEMPS APPROCHE! Qui dit printemps, dit GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS! Ci-dessous les informations nécessaires pour bien disposer de vos matières recyclables, acceptées à l'écocentre, ainsi que la ligne INFO de Co-éco pour répondre à vos questions et ainsi que leur site Internet www.co-eco.org.

Notre calendrier des collectes et des matières acceptées est sur la site de la municipalité : **municipalité.motre-dame-du-portage.qc.ca** sous l'onglet *Services aux citoyens, Calendrier des collectes* (recto-verso). La première collecte de gros rebuts est le **7 mai**.

Municipalité de
Notre-Dame-du-Portage



Au recyclage

Papier Journaux, livres, revues, circulaires, catalogues, annuaires téléphoniques, sacs bruns, enveloppes.

Carton Carton ondulé, plat (boîtes de céréales), pâte (boîtes d'œufs), cartons de lait, de soupe et de jus (Tetra Pak), boîtes de carton/métal (jus congelés, Quick®).

Verre Bouteilles et pots de verre, peu importe le format et la couleur.

Plastique Contenants de plastique numérotés de 1, 2, 3, 4, 5 et 7.

Métal Boîtes de conserve, canettes, bouchons, couvercles, papier, assiettes et pièces d'aluminium propres.

Matières acceptées

À l'écocentre

de la MRC de Rivière-du-Loup, 100, rue Delage
Ouvert du 23 avril au 17 novembre

Meubles et électroménagers
(ordinateurs et appareils électroniques)

Résidus domestiques dangereux
(piles, huiles, peintures, pesticides, bonbonnes de propane, aérosols, etc.)

Bois (pourri, peint, traité, etc.)

Résidus verts (feuilles, herbe, résidus de jardin)

Métal

Vêtements, textiles et accessoires

Pneus (diamètre max. 48^{1/2} po.)

Certains matériaux de construction et de rénovation
(portes, fenêtres, éviers)

Certains matériaux secs*
(bardeau d'asphalte, gypse, vitre, miroir, toilette, lavabo)

*DES FRAIS S'APPLIQUENT

Au dépôt vert

Résidus verts, pelouse, feuilles et branches
220, Côte de la Mer
Ouvert de mai à octobre



Écocentre Rivière-du-Loup

Pensez aux écocentres pour ce que vous ne pouvez pas mettre dans votre bac de récupération ou composter. Ce que vous y apporterez sera récupéré ou recyclé. Vérifiez la liste des matières acceptées!

Rivière-du-Loup, 100, rue Delage
Ouvert du 23 avril au 17 novembre

Alternatives à l'écocentre

Il existe d'autres lieux de dépôt ainsi que des programmes de récupération et des récupérateurs privés pour certaines matières.

Contactez-nous pour les connaître
au 418 856-2628 ou www.co-eco.org

Des questions?

LIGNE INFO
418 856-2628 | www.co-eco.org





Papier recyclé
100% postconsommation

RAPPEL: il est interdit d'y déposer des matières autres que celles acceptées. Tout contrevenant sera passible d'une amende selon le règlement municipal!



Le Chalet des sports a fermé ses portes depuis le 12 mars dernier. Notre site a été utilisé, une fois de plus, par la population de notre municipalité ainsi que des environs.

Pour terminer la saison en beauté samedi le 10 mars, au Chalet des sports, il y a eu une partie de sucre près de l'entrée principale de 13 h 00 jusqu'à 15 h 00. D'ailleurs, la patinoire a été utilisée tout au long de la fin de semaine pour permettre à tous d'en profiter jusqu'à la toute fin.

Un merci spéciale à nos préposés pour cette saison :

Fernand Dumont
Robin Laplante
Gabriel Soucy



On vous attend pour le mois de décembre prochain pour une nouvelle saison d'hiver.

Hockey Avalanche sénior et junior

Durant la saison, une année de plus pour l'équipe de hockey Avalanche sénior qui a joué tous les jeudis de même qu'un samedi dans le mois de février (Défi Plein Air 2012) jusqu'au 1er mars. Le nombre de joueurs était environ le même avec des participants différents à chaque partie, soit environ 12 à 15 joueurs. Durant la saison de hockey, une nouvelle équipe a fait son apparition et sera donc l'adversaire de l'Avalanche sénior dans les années à venir :

Les Prédateurs de Notre-Dame-du-Portage.

Pour ce qui en est de l'équipe junior Avalanche, ils ont eu droit à une bonne saison, c'est-à-dire, pratiques et parties étaient au rendez-vous à chaque semaine. Des parties (2) avec St-André-de-Kamouraska et Saint-Antonin (2). Les pratiques ont eu lieu le mercredi, jeudi et vendredi soir. Il y a eu 12 inscriptions pour cette année.

Mention spéciale:

Michel Fortin Bélanger : Capitaine
Ann-Sophie Czech : Assistante-capitaine
Sarah Lortie : Assistante-capitaine
Pierre-Olivier Michaud : Assistant- capitaine



La saison s'est bien terminée avec un souper d'équipe au Chalet des sports le 13 mars dernier.

Édition 2011-2012 Avalanche junior :

Michel Fortin Bélanger/Xavier Michaud/Pierre-Olivier Michaud/Sarah Lortie/Olivier Lortie/
Pierre-Luc Milliard/Émile Tremblay/Baptiste Tremblay/Michel Proteau/Jimmy Soucy/Matthew
Bélanger/ Ann-Sophie Czech/

Keven Lagacé, coordonnateur aux loisirs



En route vers une politique familiale à votre image!

Au cours des 18 prochains mois, une politique familiale municipale et une démarche «Municipalité amie des aînés» verront le jour. Pour ce faire, nous devons former un comité famille pour entendre et cibler les réalités et besoins des familles et des aînés portageois, portageoises. Ce comité se retrouve au cœur de la démarche, car c'est par ce dernier que s'expriment la légitimité et la représentativité de la mise en œuvre du plan d'action et du suivi de la politique.

Une politique familiale municipale incluant une démarche «Municipalité amie des aînés» c'est quoi?

Une politique familiale incluant une démarche «Municipalité amie des aînés» guide le conseil municipal dans sa prise de décisions sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles mais aussi sur la vie des aînés. Elle assure la cohérence et la permanence des orientations relatives à la famille, et aux personnes aînées. Bref, il s'agit de contribuer au développement d'un environnement favorable au vieillissement actif des aînés.

Nous avons donc besoin d'un groupe d'environ 12 personnes qui saura représenter la communauté de Notre-Dame-du-Portage. Ce groupe devra compter des gens de tous âges avec des réalités différentes pour faire un portrait juste des besoins des familles portageoises.

Si vous êtes intéressé(e) à participer au comité famille ou pour toutes informations concernant la démarche, vous pouvez me contacter au bureau municipal au 418 862-9163 poste 13 ou par courriel : pfm-mada-ndp@hotmail.com. Vous avez jusqu'au 20 avril pour nous faire part de votre intérêt. Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Marie-Noëlle Richard

Chargée de projet pour la politique familiale municipale.



Votre présence fait la différence

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2012 15 AU 21 AVRIL

LE PORTAGE FÊTE SES BÉNÉVOLES

Le vendredi 20 avril prochain, la Municipalité va fêter les bénévoles actifs au Portage. Cette fête de reconnaissance va souligner l'apport majeur des bénévoles dans la vie quotidienne des gens du Portage.

Les bénévoles de la Fabrique et de la chorale, ceux de Patrimoine et Culture du Portage, de l'Envol des Aînés, de l'Organisation de participation des parents (OPP) de l'école ainsi que les bénévoles relevant de la Municipalité, soient le Comité des bénévoles de la bibliothèque municipale, les bénévoles des activités de loisirs sportifs et des événements municipaux et Comité Consultatif d'Urbanisme seront fêtés et remerciés par le conseil municipal. Également, seront remerciés les pompiers à temps partiel pour leurs activités bénévoles.

Au Québec, la semaine du 15 au 21 avril est la semaine de l'action bénévole. C'est l'occasion pour souligner l'apport essentiel des bénévoles dans la vitalité d'une communauté comme la nôtre.

Keven Lagacé, coordonnateur aux loisirs

Extrait de résolution pour poursuivre le projet actuel d'aqueduc au coeur du Portage

2012-03-28 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage a pris la décision de réaliser le projet actuel en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la période d'appel d'offres se termine le 28 mars 2012 à partir des plans et devis analysés, expertisés et acceptés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, MDDEP, est faite et en cours de traitement;

CONSIDÉRANT QUE pour se terminer en novembre 2012, les travaux doivent commencer tôt ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour élaborer une autre phase afin de desservir davantage de citoyens, et ce après le début des travaux du projet actuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait faire une étude préliminaire de l'alternative de branchement avec l'aqueduc de Rivière-du-Loup et que cette étude évalue les coûts à 10 millions \$ pour desservir environ soixante résidences de plus;

CONSIDÉRANT QUE la question des coûts d'achat d'eau (\$/m³) auprès de Rivière-du-Loup et la méthode de calcul du volume consommé pour l'aqueduc portageois du secteur du Parc de l'Amitié est toujours devant la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la ville de Rivière-du-Loup d'annexer le territoire portageois du club de golf est toujours dans les mains du MAMROT et que le golf a fait sa demande d'annexion suite à la condition imposée par Rivière-du-Loup : « pas d'eau potable par Rivière-du-Loup sans demande d'annexion »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE des données de l'étude préliminaire de l'alternative d'approvisionnement à partir de l'aqueduc de Rivière-du-Loup soient partiellement partagées pour ne pas compromettre leur confidentialité compte-tenu de l'appel d'offres en cours;

QU'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage poursuive les étapes nécessaires à la réalisation du projet actuel d'aqueduc au cœur du Portage.

Le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu demande d'inscrire sa dissidence sur ce point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Communiqué

AIDER LES VICTIMES DE VIOLENCE ET D'ABUS;



La maltraitance envers les personnes âgées c'est inacceptable. Reconnaître la violence dans les agressions physiques et sexuelles est un devoir pour tous.

LES AGRESSIONS PHYSIQUES

Certaines personnes sont pincées, bousculées, rudoyées, frappées. D'autres, enfin sont abusivement sous contention, attachées à leur lit ou à un fauteuil, ou sont forcées de prendre des médicaments qui les rendent plus soumises.

LES AGRESSIONS SEXUELLES.

Certaines victimes sont contraintes de se livrer à des actes à caractère sexuel par leur conjoint, un voisin ou un fournisseur de services.

ROMPRE LE SILENCE

Il n'y a pas que la peur, leur silence est parfois dû à l'ignorance.

- Dans bien des cas, la personne souffre de confusion et ne se rend pas compte de la gravité de sa situation.
- Il y également le cas fréquent de victimes qui ne connaissent pas les possibilités d'aide et de recours. Le silence est aussi dû à l'image fausse que certaines victimes ont d'elles-mêmes.
- Elles croient pouvoir régler seul leurs problèmes.
- Elles se sentent impuissantes et n'ont pas confiance de pouvoir changer la situation .
- Elles se sentent coupables à cause de leur état de dépendance et des soins qu'elles requièrent.
- Elles peuvent croire qu'elles n'ont que ce qu'elles méritent.

Il dépend aussi de l'attitude de l'entourage face aux situations de maltraitance. En effet, les proches des victimes ont souvent tendance à nier le problème.

Certains proches vont minimiser l'incident à l'origine d'une plainte;

D'autres culpabilisent la victime en la rendant en partie responsable de sa situation;

D'autre se taisent de peur de provoquer une chicane de famille;

Enfin, des employés, conscients du problème, se croient tenus à la confidentialité ou craignent de perdre leur emploi s'ils dénoncent la situation.

Le mois prochain , pour faire suite aux articles des mois de février et mars, un test d'évaluation de danger vous sera soumis pour connaître votre situation personnelle soit d'être abusé, abuseur ou témoin d'une telle situation.

Michel Goulet
Conseiller municipal, no 1,

N'attendez pas que votre enfant soit en situation d'échec scolaire.



418-860-4128

**PROFS À
DOMICILE**
BAS-SAINT-LAURENT

Le coup de pouce qui fait la différence !

COURRIEL : profsadomicile@videotron.ca
SITE WEB : www.profsadomicilebsl.com



Loi sur l'accès au document des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels L.R.Q., c.A-2.1. existe depuis 1982 et est entrée en vigueur progressivement entre 1982 et 1986. Cette loi vise deux principaux objectifs, soit, évidemment l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Elle s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions. La municipalité est donc visée par cette Loi.

Toute demande doit être adressée au responsable de l'accès au sein de l'organisme public; à la municipalité les demandes doivent être adressées à **Annie Lemieux, directrice générale**. Bien que l'article 43 de la Loi prévoit qu'une demande puisse être écrite ou verbale, seule une demande écrite est susceptible de révision devant la Commission de l'accès à l'information en vertu de l'article 45.

La règle édictée à l'article 10 est à l'effet que le droit d'accès à un document s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail. Le 2^e alinéa prévoit quant à lui que le requérant peut également demander d'obtenir une copie. Le principe général de l'article 11 est que l'accès à un document est gratuit. Toutefois si l'organisme doit reproduire le document des frais peuvent être exigés au requérant.

De plus, ce droit à l'accès sur place n'équivaut pas à un droit pour un demandeur qui se rendrait sur place d'exiger de consulter immédiatement un document. En effet, l'article 47 accorde un délai de 20 jours à l'organisme pour répondre à la demande. Sur réception d'une demande écrite, le responsable doit accuser réception de la demande en indiquant notamment les délais prescrit pour y donner suite.

Évidemment la loi a prévu plusieurs exceptions au principe général qu'est l'accès aux documents des organismes public (article 9). Tout refus de communication d'un renseignement doit être motivé en indiquant la disposition de la Loi sur laquelle ce refus s'appuie (article 50).

Je vous ai donné les grandes lignes de la Loi mais le but de ce petit résumé était simplement de vous informer que la Municipalité est tenue de suivre cette Loi pour la protection des renseignements personnels ainsi que pour les documents qu'elle détient.

Donc pour toute information ou demande d'accès il me fera plaisir de répondre ou de vous rencontrer.

Annie Lemieux, g.m.a.
Directrice générale



POUR MIEUX SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS DES AÎNÉS

Le Comité proches aidants des aînés de la MRC de Rivière-du-Loup, est présentement en Campagne d'information sur les services offerts aux proches aidants des aînés dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

Un « Guide des services offerts aux proches aidants des aînés », a été conçu sous forme de dépliant. Il présente différents services relatifs à l'aide à domicile, à l'information, à la formation, au soutien psychosocial, au répit et au soutien financier.

Plus de 40 rencontres d'information sont prévues sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup auprès de différents groupes ou intervenants qui côtoient régulièrement les proches aidants.

Vous pouvez obtenir une copie de ce Guide à votre bureau municipal, à votre pharmacie ou en le téléchargeant à partir du site web de votre municipalité au <http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca>.

Afin de réaliser cette campagne, le Comité proches aidants des aînés a reçu une contribution financière de L'APPUI Bas-Saint-Laurent de 25 000 \$. C'est le Centre d'action bénévole des Seigneuries qui a été désigné comme porteur de ce projet.

Au Bas-Saint-Laurent, on estime que plus de 4 000 personnes souffrant d'incapacités vivent à domicile. Comme pour chacune de ces personnes, il y a au moins un aidant, on peut imaginer l'ampleur des besoins de services qui ira en grandissant en fonction du vieillissement de la population, de l'augmentation de l'espérance de vie et de la poursuite de la politique du ministère de la Santé et des Services Sociaux relative au soutien à domicile. Beaucoup d'aînés souhaitent d'ailleurs vieillir dans leur milieu de vie.

Souhaitons que cette première campagne d'information et de sensibilisation soit un autre pas vers un meilleur soutien aux proches aidants qui constituent un chaînon important de notre système de santé.

On peut tous être appelé à devenir proche aidant... de notre conjoint ou conjointe, de nos parents, de nos amis.

Pour information : Julie DeCourval, directrice générale du Centre d'action bénévole des Seigneuries, 418-867-3130 (213) ou par courriel au cabseigneuries@qc.aira.com.

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Notre-Dame-du-Portage, lundi 19 mars 2012

Suite à la rencontre du 4 mars dernier organisée par le député Jean D'Amour entre le maire de Rivière-du-Loup, Michel Morin, et le maire de Notre-Dame-du-Portage, Louis Vadeboncoeur, à laquelle prenait part également un conseiller municipal du Portage, Stéphane Fraser, le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage tient à souligner que la rencontre n'a pas du tout répondu aux attentes des élus municipaux du Portage.

Cette rencontre qui devait en théorie donner l'occasion d'une discussion franche et équilibrée entre la ville et la municipalité pour examiner la possibilité de desservir en eau le centre du village de Notre-Dame-du-Portage depuis le réseau de Rivière-du-Loup a été très décevante.

Le climat de la rencontre était tendu. Le député Jean D'Amour qui par sa fonction, devrait s'en tenir au rôle de modérateur, s'est ingéré personnellement dans le dossier en menaçant de bloquer le projet actuel élaboré par le conseil. Il a aussi remis en cause l'exactitude des résultats de l'étude préliminaire que la firme d'ingénieurs Roche a remis à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et qui donne des coûts d'un minimum de 10 millions pour le branchement du centre du village depuis Rivière-du-Loup.

Quant au maire Morin, il n'a formulé aucune proposition concrète et ne s'est jamais engagé à fournir de l'eau à Notre-Dame-du-Portage sans fusion, comme le laisse entendre les communiqués de presse parus la semaine dernière. Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage tient à dénoncer publiquement l'attitude du député Jean D'Amour et son manque d'objectivité dans ce dossier. Son parti pris manifesté pour les opposants au projet actuel nous fait nous questionner au niveau de ses tentatives de rapprochement. Le conseil du Portage lui demande de s'élever au-dessus du débat actuel et de cesser de s'ingérer dans ce projet de compétence municipale.

Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage tient à souligner que depuis le début de son mandat en 2009, il n'a jamais été opposé de façon dogmatique à certains partages de service avec la Ville de Rivière-du-Loup. Pour preuve, en décembre 2011, le conseil a officialisé par résolution une entente de desserte incendie entre Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage car la proposition sur la table était avantageuse pour ses concitoyens.

En ce qui concerne la desserte en eau potable au centre du village, l'option du branchement à la ville de Rivière-du-Loup, par rapport au projet de puits municipaux, montre un écart substantiel de coût entre les deux projets. Cette différence importante n'étant pas à l'avantage de sa population, le conseil municipal a pris par résolution, le 12 mars dernier, la décision de poursuivre son projet actuel avec l'ouverture des appels d'offres le 28 mars prochain et le début des travaux au printemps.

Il est à noter que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage ne ferme pas la porte à des négociations futures entre Rivière-du-Loup et sa municipalité pour évaluer la pertinence d'étendre de quelques centaines de mètres la desserte en eau potable depuis Rivière-du-Loup afin de desservir éventuellement des résidences supplémentaires jusqu'à l'anse du Portage.

Les besoins d'un nombre conséquent de résidents du secteur devront toutefois être documentés auprès du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour légitimer la réalisation d'un tel projet.

Michel Goulet, conseiller municipal #1
Jacqueline Poirier, conseillère municipale #2
David Guimont, conseiller municipal #4
Vincent More, conseiller municipal #5
Stéphane Fraser, conseiller municipal #6
Louis Vadeboncoeur, maire

Communiqué

Notre-Dame-du-Portage, le 8 mars 2012

Sujet : Dossier de l'eau de Notre-Dame-du-Portage

Madame, Monsieur,

À titre d'échevin de Notre-Dame-du-Portage, moi Régent Beaulieu, je m'adresse à vous aujourd'hui concernant le sujet ci-haut mentionné.

Dans l'Info-Portage du 23 février dernier, le maire Vadeboncoeur a fait paraître un communiqué concernant le projet d'aqueduc au centre du village. À ma grande surprise, il a omis volontairement de mentionner ma décadence à son projet en sachant très bien que lorsqu'il m'a demandé de signer ce communiqué j'ai refusé de le faire, donc il n'y a pas unanimité.

Je veux que vous sachiez clairement pourquoi je suis contre ce projet qui est discuté depuis l'an 2000 et qui, jusqu'à date, a coûté près de 1 000 000 \$ en études et frais divers à l'ensemble des payeurs de taxes de notre municipalité. Mon refus a clairement été mentionné aux membres du conseil. De plus, à une séance régulière du mois de mars 2011 et devant près de 100 personnes présentes, monsieur Stéphane Fraser et moi-même avons demandé la tenue d'un référendum afin que l'ensemble de la population de Notre-Dame-du-Portage soit habilitée à voter.

*À une autre occasion, j'ai aussi demandé qu'une étude de **possibilité de fusion avec la ville de Rivière-du-Loup** soit faite pour une annexion possible et savoir quels en seraient les coûts. Les résultats de cette étude devraient être soumis à l'ensemble des contribuables de Notre-Dame-du-Portage qui eux seuls devront décider de leur sort soit par référendum ou autre et non pas en « vase clos ». Par la même occasion, j'ai fait savoir aux membres du conseil que la meilleure façon de desservir en eau les citoyens au centre du village serait de se connecter au réseau de la ville de Rivière-du-Loup qui dessert déjà le Parc de l'Amitié. Cette desserte avec la ville de Rivière-du-Loup assurerait une sécurité en eau potable en qualité et en quantité **sans restriction de 45 gallons par jour**. Un plus grand nombre de citoyens en profiteraient et cela augmenterait la valeur de votre propriété. Rappelez-vous le vieux proverbe qui dit : « Mieux vaut prévenir que guérir ».*

...2

Je suis natif de Notre-Dame-du-Portage et j'ai une expérience de plus de 30 ans dans le domaine de la recherche en eau pour les puits et les fontaines. Je sais très bien que le projet qui vous a été proposé par le conseil et qui est actuellement en appel d'offre n'est pas celui qui vous sécurisera pour un avenir à court et à long terme.

*Le 13 février dernier j'accompagnais monsieur André Plourde qui représente les voix silencieuses de Notre-Dame-du-Portage, à une conférence de presse qu'il tenait à l'Hôtel Universel. Monsieur le député Jean D'Amours assistait à cette conférence ainsi que près de 100 personnes. Je me permets donc de joindre à la présente le document intitulé « **Côté technique - le rapport de l'ingénieur à la réunion du 20 octobre 2010** ». Cette information supplémentaire saura sûrement faire la lumière sur certaines choses qui n'ont jamais été écrites dans l'Info-Portage.*

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la présente. Je demeure à votre entière disposition pour toutes informations supplémentaires qui pourraient vous être utiles dans ce dossier ou autre. Il me fera toujours plaisir de vous répondre rapidement et de manière transparente.

Acceptez, madame, monsieur, mes meilleures salutations.

Regis Beaulieu
Régent Beaulieu
Échevin

Pièce jointe

Copie : Chacun des membres du conseil.

Mme Annie Lemieux, directrice générale, pour publication dans le prochain numéro de l'Info-Portage

Côté technique le rapport de l'ingénieur à la réunion du 20 octobre 2010

Ce que vous devez savoir...

- 1. Le service en eau desservira les propriétaires des maisons des numéros civiques 397 à 600 soit un total de 118 maisons et bâtiments. Le 12 janvier 2012 à une autre assemblée d'information, on nous a dit que ce même projet desservira 125 maisons et bâtiments en plus de 5 terrains vacants. Maintenant, en date du 22 février 2012, le maire Vadeboncoeur dit pouvoir desservir 155 maisons.*
- 2. En 2010 la population de Notre-Dame-du-Portage était de 1298 personnes et en 2011 elle est de 1262 personnes donc une diminution de 36 personnes. Sur un total de 596 maisons, 77 maisons permanentes seraient desservies par ce mini réseau, 30 résidences d'été, 11 bâtiments incluant l'église, le presbytère, l'école etc. pour un total de 118 maisons et bâtiments, projet soumis en 2010.*
- 3. En date du 20 octobre 2010, trois puits ont été trouvés et selon l'ingénieur il serait impossible d'en trouver d'autre pour fournir un plus grand nombre de citoyens. De plus, la qualité de l'eau ne passait pas les tests. Je voudrais ouvrir une parenthèse pour rappeler au maire, aux échevins ainsi qu'aux citoyens de Notre-Dame-du-Portage qu'en l'an 2000, au tout début de la saga d'eau, la firme d'ingénieurs COPAC de Rivière-du-Loup avait été mandatée par la municipalité afin de trouver des puits pour desservir un mini réseau. Cette étude qui a été faite au coût de 70 000 \$ mais non rendue publique était à l'effet qu'ils ont été dans l'impossibilité de trouver des puits en quantité suffisante pour fournir le projet présenté en 2005, ce même projet qui avait été refusé en référendum par un vote de 56 **contre** et de 46 **pour** et dont seulement les personnes devant être desservies avaient eu le droit de vote.*
- 4. Une limite de 45 gallons d'eau par jour par maison devra être imposée. Pour contrôler le débit d'eau, le maire a mentionné l'obligation pour les propriétaires d'installer un compteur d'eau, de changer les toilettes, les pommes de douche et tout ce qui pourrait permettre une économie d'eau. Le projet de 2010 était pour 118 maisons, en 2012 ils en sont rendus à 125 maisons plus 5 terrains et en date du 22 février 2012, 155 maisons Quelle sera la limite imposée 40 ou 30 gallons par jour?*

5. *Des bornes fontaines seront installées en cas de feu et elles desserviront seulement les utilisateurs de ce mini réseau. Si jamais il y avait un feu, les puits seront vidés donc plus personne n'aura d'eau sur ce réseau jusqu'à ce que les puits se remplissent à nouveau. Le maire nous a informé que les taux d'assurance incendie vont baissés pour les propriétaires de maisons desservies par ce réseau. Après vérification, les compagnies d'assurances nous confirment que c'est faux.*
6. *Une fois par année, on devra faire le nettoyage du réseau. C'est donc dire que durant ce nettoyage il n'y aura plus d'eau pour les citoyens desservis.*
7. *Un citoyen a demandé à l'ingénieur s'il y aura du dynamitage à faire pour ce réseau. L'ingénieur a répondu que c'était une excellente question. « À mon avis cette question importante aurait dû faire partie de son rapport ». Oui il y aura du dynamitage mais celui-ci ne connaissait par la composition du sol et que lors de l'appel d'offre publique, certainement que les entrepreneurs feront appel à une firme d'experts qui en fera l'analyse. Selon les informations que je possède, cette expertise a été faite dernièrement. Ses coûts et les résultats ne sont connus que du maire, de l'ingénieur et peut-être de certains échevins. Lorsqu'ils feront du dynamitage, qu'arrivera-t-il des dommages possibles causés aux propriétés? Et s'il y en a, qui va les payer?*
8. *Le creusage de la route du fleuve sera d'une profondeur de 3 mètres (9 pieds) et le tuyau sera déposé du côté sud. Tous les puits et toutes les fontaines du côté nord du réseau ainsi que les veines d'eau ou les tuyaux ne pourront plus servir car ils seront coupés ou détruits au creusage. En ce qui concerne les maisons du côté sud, les puits ne serviront que pour arroser les fleurs et les jardins et qu'il sera interdit de s'en servir comme puits de réserve. Selon la rumeur, le maire fera adopter un règlement pour que tous les puits du côté sud soient colmatés. Qu'arrivera-t-il en période de sécheresse, s'il y avait un feu ou pendant le nettoyage du réseau?*
9. *À la demande du ministère de l'environnement l'ingénieur a mentionné qu'ils ont voulu faire un test d'eau en juillet 2010. Ils n'ont pu le faire qu'à l'automne car les puits étaient vides. Il faut aussi dire que durant cette période, il y avait eu une sécheresse.*



Réaction à la lettre de M. Réjean Beaulieu, conseiller municipal



Dans sa lettre, M. Beaulieu mentionne en parlant du maire «il a omis volontairement de mentionner ma démission à son projet ». Dans le communiqué de presse reproduit dans l'Info-Portage de février, mon nom et ceux de conseillers municipaux qui l'ont entériné apparaissent au bas du communiqué. Le nom de M. Réjean Beaulieu, conseiller municipal siège # 3 n'y apparaît pas pour respecter sa décision.

M. Beaulieu mentionne qu'il a demandé une « étude de possibilité de fusion avec RDL. » M. Beaulieu n'a jamais fait l'inscription d'une telle résolution dans un ordre de jour d'une séance de conseil municipal. Même chose pour sa demande de la tenue d'un référendum.

Je souligne que, depuis l'élection du conseil municipal actuel à l'automne 2009, toutes les résolutions concernant le projet d'aqueduc au cœur du Portage ont été adoptées à l'unanimité des conseillers municipaux présents, à l'exception de la résolution du 12 mars dernier adoptée à la majorité.

Quand au coût de « près de 1 000 000\$ en études et frais divers, payés par l'ensemble des payeurs de taxes de notre municipalité », il semble que cette évaluation augmente continuellement. En mars 2011, M. André Plourde parlait de 400 000\$; en février 2012 il a parlé de 900 000\$ et maintenant c'est 1 000 000\$.

Pour le projet d'un aqueduc central au cœur du village, les honoraires professionnels payés à Roche, ingénieurs-conseils, depuis 1998 jusqu'à aujourd'hui sont de 322, 000\$. Les honoraires Roche, ainsi que les autres honoraires relatifs au projet actuel seront subventionnés par le MAMROT.

Louis Vadeboncoeur, maire

Madame, Monsieur,
Conseillers, conseillère et maire
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage



**Objet : Commentaire concernant le document du conseiller Réjean Beaulieu
« Dossier de l'eau de Notre-Dame-du-Portage »**

Mesdames, messieurs,

Cette lettre donne suite au document du 8 mars 2012 déposé au conseil par le conseiller municipal Réjean Beaulieu.

Le but de mon intervention aujourd'hui est de rectifier les faits me visant personnellement.

Je n'ai d'aucune façon « demandé la tenue d'un référendum afin que l'ensemble de la population de Notre-Dame-du-Portage soit habilitée à voter ».

En février dernier, l'article de l'hebdo régional annonçait une conférence de presse sur le sujet de l'aqueduc tenue par M. André Plourde. Ce dernier affirmait que deux conseillers de NDP seraient présents .

Par la suite, pendant une séance de travail, M. Beaulieu a informé le conseil que j'étais le deuxième conseiller qui devait être présent. (Nous n'étions qu'à quelques jours avant la tenue de cette activité.) **Or, je n'ai jamais eu l'intention d'y assister et ne me suis donc bien entendu pas présenté à cette activité.**

En conséquence, j'affirme que le conseiller Réjean Beaulieu n'a, en aucune façon, le droit de prendre position pour ma personne.

Mesdames, messieurs, mes salutations distinguées.

Stéphane Fraser, conseiller municipal no 6

PRÉCISIONS AU DOCUMENT NON SIGNÉ
« CÔTÉ TECHNIQUE – LE RAPPORT DE
L'INGÉNIEUR À LA RENCONTRE DU
20 OCTOBRE 2010 » CIRCULÉ PAR MONSIEUR
RÉJEAN BEAULIEU.

Ce texte se concentre sur la rencontre d'information d'octobre 2010. Il est évident que son auteur n'était pas présent à la rencontre d'information du 12 janvier 2012. Plusieurs des questions soulevées ont été répondues à cette rencontre récente.

CE QUE VOUS DEVEZ VOUS RAPPELER

1. 118 maisons + 5 terrains vacants avec grandeur suffisante pour s'y construire; pour un total de 123 maisons et terrains. S'y ajoutent les bâtiments publics non taxables : piscine municipale, école, presbytère, église et édifice municipal (bureau, garage, caserne). En date du 12 janvier 2012, les 123 maisons et terrains payeurs correspondent à 154.75 unités. Dans les informations nous utilisons 155 pour simplifier. Le nombre d'unité sert à la répartition du 75% de l'emprunt à long terme payable par les unités desservies.
2. Sur le total de 596 maisons indiqué dans le document, il y en a déjà 90 desservies par le réseau municipal du Portage, secteur du parc de l'Amitié, soit 15,1 % du Portage. Avec le projet actuel, les 123 maisons et terrains de plus, le pourcentage représente 21%. Le grand total desservi est donc de 36,1%.

3. Depuis la recherche d'eau faite en l'an 2000 et mentionnée dans le document, d'autres recherches ont porté fruit. Un premier puits, ajouté au puits déjà existant, a mené au projet de 2005. Un troisième puits s'est ajouté par la suite: l'ensemble de ces trois puits permet avec le projet actuel de desservir plus d'unités qu'en 2005.

4. Pour s'assurer d'une bonne gestion de la consommation, le conseil municipal a retenu comme mesure les compteurs, et ce à la demande répétée de plusieurs citoyens. Les bâtiments actuellement desservis ont des compteurs d'eau. Un compteur d'eau ne fait que mesurer le débit passant et ne permet pas une restriction comme cela semble être soulevé.

Je n'ai jamais parlé de l'obligation de changer les toilettes, les pommes de douche, etc. pour permettre une économie d'eau. Nous avons présenté en janvier 2010 à M. Jean D'Amour, député, un projet de demande de subvention auprès du « Fonds vert » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, MDDEP, pour les financer. Cet hiver le gouvernement du Québec a présenté sa politique d'économie d'eau potable; il s'engage à faire modifier le code du bâtiment pour obliger de telles mesures d'économie d'eau pour les nouvelles constructions et les rénovations. Déjà les quincailleries offrent principalement les toilettes et les pommes de douche à faible débit. Nous allons reprendre la recherche de subvention pour faciliter l'installation de ces mesures d'économie.

Il n'y a pas de limite de 45 gallons d'eau par jour.

5. Les bornes-fontaines serviront aussi au remplissage du camion-citerne et du camion autopompe qui vont desservir tout le territoire du Portage. S'ajoutent aussi trois citernes situées sur le territoire du Portage. Les deux camions pourront aussi faire le plein à partir de l'aqueduc municipal du Parc de l'Amitié.

Les puits ne seront pas vidés; voir les explications de M. Vincent More, conseiller municipal (p. 18).

Les taux d'assurance sont une situation provinciale dénoncée par la Fédération québécoise des municipalités. Lorsque le ministère de la Sécurité a donné aux MRC l'obligation des Schémas de risques en protection incendie, il avait été convenu avec les assureurs d'une baisse de taux. Aujourd'hui les assureurs disent qu'ils ne peuvent abaisser les taux suite à l'augmentation des réclamations pour inondation, immersion, refoulement.

6. Le nettoyage du réseau et ses impacts; voir les commentaires de M. Vincent More. J'invite les citoyens à venir rencontrer M. Gaston Lamarre qui pourra vous montrer le fonctionnement des réservoirs et des puits.

7. Le dynamitage; les tests de sols ont été faits en 2009 et non pas récemment. Les résultats de ces tests font partie du devis d'appel d'offres. Les coûts de ces tests sont admissibles à la subvention, tout comme les honoraires d'arpentage, de notaire, etc., reliés directement au projet.

Dynamitage : s'il y a des dommages, qui paie? La firme de dynamitage.

8. La question des puits résidentiels est également complexe. La réglementation québécoise, et non pas le maire, empêche une entrée d'eau à partir d'un aqueduc ET une entrée d'eau à partir d'un puits ou d'une fontaine. De plus, il faut tenir compte de la réglementation concernant les systèmes de traitement des eaux usées. Le fait d'avoir un aqueduc va éliminer la norme de distance entre un puits et le système. En 2012 la municipalité va compléter la deuxième année du programme de vidange des fosses septiques et puisards. Elle aura alors un portrait complet des installations conformes et non conformes. Les solutions pour les rendre conformes auront des impacts sur un certain nombre de ces puits et fontaines.

9. Test d'eau en juillet 2010

10. Les puits n'ont jamais été vides. Pour faire des tests sur l'impact des eaux de surface sur l'eau des puits, il fallait de la pluie abondante ou une fonte des neiges. La canicule de l'été 2010 a fait que les tests ont été réalisés plus tard que planifié.

Je renouvelle mon invitation. Si vous avez des questions sur le projet, venez-vous informer au bureau municipal.

Louis Vadeboncoeur, maire



Chers concitoyens,

J'ai reçu, tout comme plusieurs d'entre vous, la lettre de M. Réjean Beaulieu datée du 8 mars dernier. À la lecture des informations contenues dans la lettre de mon collègue, je ne peux m'empêcher de réagir pour rétablir les faits car la plupart des informations communiquées m'apparaissent totalement inexactes et risquent de vous induire en erreur.

Lors d'un briefing technique avec l'ingénieur Éric Bélanger de la firme Roche Ltée tenu le 23 février dernier et auquel assistaient plusieurs membres du conseil municipal dont M. Beaulieu, nous avons obtenu des informations très précises que je souhaite partager avec vous :

La firme d'ingénieur Roche, dans le cadre du projet actuel, a procédé à l'évaluation des différentes options possibles pour approvisionner en eau potable le centre du village. Quatre alternatives ont été étudiées à savoir :

- puiser l'eau du fleuve et la traiter par osmose inversée. Coût de désalinisation de l'eau très élevé, cette option a vite été abandonnée ;
- puiser l'eau dans la Rivière-du-Loup dans le secteur du chemin du Lac. Eau de la rivière riche en carbone organique. Coût du système de traitement très élevé, distance importante entre la rivière et le centre du village, cette option a aussi été vite abandonnée ;
- se brancher au tuyau de la ville de Rivière-du-Loup et rejoindre le centre du village en branchant les résidences sur le passage. Longueur de 6,38km. Estimé préliminaire de 10,72 Millions pour 212,75 unités desservies. Cette solution n'a pas été retenue en raison de la grande distance à parcourir avec peu de raccordement et du coût plus important, par unité desservie, que l'option suivante ;
- traiter l'eau souterraine de 3 puits situés à proximité du chalet des sports et approvisionner le centre du village. Longueur de 2,57km. Estimé final de 6,4 Millions (tout inclus) pour 154,75 unités desservies. Ce projet a finalement été retenu par le MAMROT car il apparaissait le plus économiquement viable. Appel d'offre en cours, ouverture des soumissions le 30 mars prochain à 11h.

Le système de traitement retenu, suite aux tests réalisés sur les puits entre 2007 et 2011 dont un suivi d'une année complète, est la filière de traitement: filtre à cartouche, lampe UV et chloration. Ce traitement a été approuvé par le MAMROT en fonction des résultats des tests qui ont été menés sur les trois puits par une firme spécialisée en hydrogéologie.

La capacité journalière minimale des puits (débit) est de 260 m³ (260 000 L) d'eau par jour et la moyenne anticipée de consommation sera de ± 1 000 L/unités/jour avec des pointes de 1 500 L/unités/jour soit une consommation attendue de ±230m³/jr. La différence étant une sécurité au niveau de l'approvisionnement.

NB : (1 000 L= 264 GUS)

Le réservoir d'eau contiendra en tout temps un minimum de 120m³ de réserve incendie (feu d'une durée de 1 heure pour 1 borne fontaine) et une réserve d'opération de 145m³ pour les besoins de la population. Ce qui correspond à une réserve de 15 heures en plus de l'apport des puits. Les puits sont indépendants de la réserve. Par conséquent, les puits ne pourront être vidés tel que mentionné.

NB : Il est certain que la protection incendie d'un bâtiment comme l'école ne pourra être assurée uniquement que par ce système mais les valeurs retenues correspondent aux exigences minimales de protection.

Le nettoyage du réseau sera effectué lorsque les puits seront en pleine capacité et non en période basse. Et le réservoir sera bien rempli avant cette opération afin de conserver l'alimentation des résidences, ce nettoyage ne prenant que quelques heures.

Le test d'eau prévu à l'été 2010 n'a pas été réalisé, non pas par manque d'eau dans les puits, mais plutôt en raison de la trop bonne qualité de l'eau à cette époque-là. En effet, vous vous souvenez peut-être que l'été 2010 avait été exceptionnellement sec. Or, ce genre de test se réalise lorsque les puits sont au plus bas et qu'il y a tout à coup une forte précipitation et ce, afin de tester les filtres dans les conditions les pires. Ce test a donc été remis à l'automne 2010 et le test a été concluant d'où le choix final des filtres.

J'espère que ces informations vous sont utiles et vous apportent les détails nécessaires pour une meilleure compréhension du projet dans son ensemble. Si vous souhaitez plus d'informations, je vous invite à contacter le bureau municipal.

Je vous prie d'agréer, chers concitoyens, l'expression de mes meilleures salutations

Vincent More, conseiller municipal no5



LANCEMENT du GUIDE de BONNES PRATIQUES au BAS-SAINT-LAURENT *Restauration et aménagement du littoral*

Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire vous invite à une soirée d'information sur l'aménagement et la restauration du littoral qui se tiendra près de chez vous. Cette soirée sera pour nous l'occasion de vous présenter notre tout nouveau guide *Restauration et aménagement du littoral : Guide des bonnes pratiques au Bas-Saint-Laurent*. Spécialement élaboré pour les riverains du Bas-Saint-Laurent, ce guide est un outil simple et concret qui permet de connaître les différentes façons d'aménager et de restaurer la côte en favorisant les techniques naturelles.

Le guide sera présenté et distribué gratuitement aux citoyens entre le 21 mars et le 4 avril 2012 lors de six soirées d'information entre Rivière-Ouelle et Matane. Ces courtes rencontres ont pour objectif d'aider les citoyens à mieux comprendre leur environnement côtier et à déterminer les techniques de restauration les plus adaptées à la réalité de leur terrain. Une attention particulière sera portée aux plantes indigènes à favoriser pour la stabilisation, la revégétalisation du littoral ou même la naturalisation d'un enrochement.

De plus, le Comité ZIP profitera de cette occasion pour présenter deux projets pilotes de restauration de plage qui auront lieu au printemps 2012 dans les municipalités de Rivière-Ouelle et de Sainte-Flavie. Ces exemples concrets sauront inspirer et guider les riverains dans leur démarche de restauration.

Municipalité	Quand?	Où?
Rimouski (MRC de Rimouski-Neigette)	Mercredi, le 21 mars 2012 19h30	Centre communautaire Sacré-Cœur, La Chanterelle 148, rue du Rocher-Blanc, Rimouski
Rivière-Ouelle (MRC de Kamouraska)	Mardi, le 27 mars 2012 19h30	Salle municipale 106, rue de l'Église, Rivière-Ouelle
Cacouna (MRC de Rivière-du-Loup)	Mercredi, le 28 mars 2012 19h30	Salle municipale 415, rue de l'Église, Cacouna
Trois-Pistoles (MRC des Basques)	Jeudi, le 29 mars 2012 19h30	Centre culturel Georges-Lindsay 145, rue de l'Aréna
Sainte-Flavie (MRC de la Mitis)	Lundi, le 2 avril 2012 19h30	Centre municipal Léon-Gaudreault 775, route Flavie-Drapeau, Sainte-Flavie
Matane (MRC de Matane)	Date à confirmer	Lieu à confirmer

Pour plus d'information :

Étienne Bachand
Chargé de projet – Risques côtiers
Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
Tel : 418-722-8833
www.cotesacotes.org

Merci à nos partenaires financiers :

Québec  Canada 



Patrimoine et Culture

les Prix du Patrimoine



DU BAS-SAINT-LAURENT

Concours les Prix du Patrimoine

Les Prix du patrimoine visent à rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, à mettre en valeur et à sauvegarder nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire ancestraux.

Deux catégories de prix :

1 - Sauvegarde, restauration et conservation...

de bâtiments, d'objets anciens, d'éléments significatifs du paysage et de l'occupation du territoire (naturel/humanisé), de fonds d'archives, etc.

2 - Transmission, interprétation et diffusion...

par la production d'outils de diffusion, par la transmission de savoir-faire, par la conception de matériel pédagogique, par la mise en place d'activités, etc.

Clientèles admissibles :

A - Individu ayant une propriété au Bas-Saint-Laurent;

B - Organisme à but non lucratif et conseil de fabrique;

C - Institution publique et entreprise privée;

D - Municipalité, MRC et conseil de bande.

Inscrivez-vous avant le 7 mai- Formulaires et informations disponibles sur le site www.crcbsl.org ou à la MRC de Rivière-du-Loup en communiquant avec **Kathy Rioux 867-2485 poste 240**



Avis d'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de Patrimoine et Culture du Portage aura lieu samedi, **le 21 avril 2012**, à 10 h 00, au Chalet des sports. On y fera notamment le point sur les projets en cours, présentera les états financiers et élira les administrateurs pour la prochaine année.

Tous les membres et toutes les personnes intéressées sont cordialement invités.

Aubert Ouellet, président
Patrimoine et Culture du Portage

La ministre du Tourisme appuie l'Association des plus beaux villages du Québec et salue l'adhésion de Wendake

Wendake, le 15 mars 2012. – En visite à Wendake, la ministre du Tourisme, Mme Nicole Ménard, a annoncé aujourd'hui, l'attribution d'une aide financière de 25 000 \$ à l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ). Cette contribution permettra de soutenir la création d'un réseau d'échange sur les meilleures pratiques étrangères et l'élaboration d'un plan de développement triennal.

« L'APBVQ contribue à mettre en valeur la diversité et la richesse patrimoniale des plus beaux villages québécois. De plus, l'Association favorise le développement économique et le maintien des populations en milieu rural », a déclaré la ministre Ménard.

La ministre Ménard a profité de l'occasion pour annoncer l'adhésion de Wendake à l'Association des plus beaux villages du Québec. « Je tiens à féliciter l'ensemble des partenaires qui se sont impliqués pour l'adhésion de Wendake à l'Association des plus beaux villages du Québec. La qualité du patrimoine de Wendake témoigne de l'héritage important de la nation huronne-wendate au Québec tant sur le plan architectural que sur le plan historique et constitue une richesse que l'on doit promouvoir et mettre en valeur », a ajouté la ministre Ménard. Elle a par ailleurs souligné l'impact très intéressant d'une telle nomination pour la fréquentation touristique d'un village.

Rappelons que l'APBVQ a été fondée en 1997 sur le modèle de l'Association des plus beaux villages de France. En 2012, l'APBVQ compte 35 villages « membres » (entre 400 à 5 500 résidents) répartis dans 11 régions touristiques. Les objectifs de l'APBVQ sont notamment de préserver et de mettre en valeur le patrimoine touristique, historique, architectural et paysager, et de promouvoir le réseau sur le plan touristique.

L'aide versée à l'APBVQ provient du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques.

Source :

Gabriela Quiroz

Attachée de presse
Cabinet de la ministre du Tourisme
418 528-8063

Lise Pelletier, Inf, M. Sc, MPRD
Médiatrice agréée (IMAQ et IAMC)

Tél : 418-862-1850



« S'écouter, pour
s'entendre... »

Services en milieu de travail
Services aux personnes et
groupes de la communauté

Médiation, prévention et règlement des conflits
Accompagnement et formation en communication
collaborative

Courriel : jlisepelletier@videotron.ca

Site internet : www.lisepelletier.ca

Le bonheur : Tome 4 suite...

Un facteur important : réaliser ses rêves et développer ses talents

En plus de se connaître, de prendre confiance en soi et de s'apprécier, je perçois deux autres pistes d'action pour arriver à réaliser mes rêves. La première consiste à faire taire mes « démons pessimistes » et l'autre, à faire un plan réaliste.

Qui sont les « démons pessimistes »? Ce sont des pensées, des discours intérieurs qui nous découragent avec des « raisons très logiques », du moins en apparence. Ces pensées sont alimentées par des émotions telles que la peur, le doute, le manque d'assurance, le peu d'espoir dans le futur et aussi, par un manque d'information et d'expérience dans la réalisation de nouveaux défis. Parfois ce sont nos proches qui en rajoutent... et nous tenons compte de leurs commentaires pour nous positionner.

Voici des exemples d'arguments avancés par les « démons pessimistes » :

Tu es trop vieux ou vieille, C'est impossible, C'est insensé, Tu vas faire rire de toi, Tu n'as pas les moyens, Il y a d'autre chose bien plus important dans la vie, Tu es égoïste, Tu vas causer des problèmes à tes proches, Tu n'es pas capable.... Ces arguments sont utiles s'ils nous encouragent au réalisme, mais sont nuisibles s'ils nous coupent de nos énergies et talents non utilisés. À vous de juger librement!

Prochain article : Faire un plan réaliste. Bon printemps!

Lise Pelletier, médiatrice agréée IMAC et IAMC.
Finissante à la Maîtrise en prévention et règlement des différends, Université de Sherbrooke.

BIBLIOPassion
Louis & Thérèse Vadeboncoeur
Livres anciens & modernes
www.abebooks.com
Cliquer "Bookstores", entrer "Bibliopassion"
thevad@videotron.ca

Cours de conversation anglaise
Traduction
Louise Simard
COMPLÈTEMENT BILINGUE
20 ans d'immersion en milieu anglophone
et dans le domaine des affaires
418 860-3022
siml006@videotron.ca

SIA
SERVICE INTER-AGENCES
IMMEUBLES
GLMC
INC
Agence immobilière
103, rue de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup G5R 4P9
Bureau: 418 862-9015
Cellulaire: 418 863-2007
dmarquis@glmc.ca
glmc.ca
DENIS MARQUIS Courtier immobilier
Marché conclu!

CONTENEUR
PERREULT GAGNÉ
SERVICE DE TRANSPORT PAR CONTENEUR
Yvan Perreault, propriétaire
Tél. : (418) 868-1222
Les Entreprises Perreault Gagné inc.
195, Route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage (Québec) G0L 1Y0

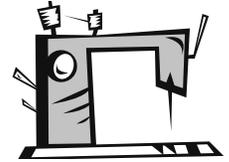


Petites annonces

OFFRE DE SERVICE AU MOULIN À COUDRE DU PORTAGE

Je vous offre mes services pour :

- * La réparation et l'ajustement de vos vêtements.
- * La confection de coussins, petits rideaux, nappes et autres objets décoratifs.
- * Service rapide à bon prix! Sur rendez-vous. Au plaisir de vous servir.



Yolande Imbeault : 418 863-4812

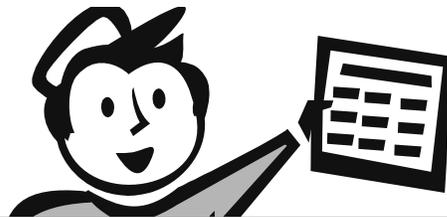
OFFRE DE SERVICE

J'offre mes services pour faire l'entretien ménager. Je suis disponible soit à la semaine ou au quinze jours selon vos besoins. Pour renseignements, contactez-moi au 418-862-0147.



ÉRABLIÈRE SAINDON

Du nouveau à l'Isle-Verte! L'érablière Saindon vous invite au 18 ch. Du Coteau des Érables à l'Isle-Verte. Pour manger de la tige sur la neige, pour possibilité de repas ou pour vos provisions de produits d'érable. Réservez au 418-898-3460. Bienvenue à tous!



OUVERTURE SPÉCIALE DE LA BIBLIOTHÈQUE LE SAMEDI

En essai pour environ 2 mois, tous les **SAMEDIS** du 14 avril au 26 mai 2012, la bibliothèque sera ouverte de 10h30 à midi.

À noter que les heures d'ouverture habituelles seront aussi maintenues.

Le comité de la bibliothèque
Jacinthe Leblanc
Responsable

Sûreté du Québec :
911
310-4141
Cellulaire : *4141



Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture
Lundi : 13h00 à 15h30
Mardi : 13h00 à 15h30
Mercredi : 19h00 à 20h30
Entrée : porte centrale de l'école

Bénévole(s)

Aubert Ouellet
Jean-Guy Pelletier
Louis Vadeboncoeur, représentant municipal
Céline Bellefleur
Danielle Guimond
Diane Joly
Francine Pelletier
Jacinthe Leblanc, responsable
Lisette Lepage
Madeline Lepage
Monique Dickner
Nicole Buisnière
Sonia Landry



AVRIL 2012						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2012						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- 6, 9 avril, congé de Pâques, bureau fermé
- 10 avril, tombée du journal
- 11 avril, séance ordinaire du conseil à la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports
- 11 avril, date limite pour le CCU
- 20 avril, journée des bénévoles.
- 7 mai., séance ordinaire du conseil à la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports
- 9 mai, date limite pour le CCU
- 4 mai, tombée du journal
- 16 mai, inscription au camp de jour à 19h.
- 21 mai, bureau fermé, fête de la Reine

